

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2024

ENCADRER L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 2112)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 206

présenté par
M. Millienne

ARTICLE 10

À l'alinéa 19, substituer au mot :

« première »

le mot :

« deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.